

légitimes de récréation. Je crois que George McCullagh a le droit d'exprimer ses vues à la radio, du moins je n'ai pas encore jusqu'ici été convaincu du contraire, et je ne crois pas qu'un personnage quelconque—M. Gladstone Murray dans ce cas-ci—doit être autorisé à déterminer qui pourra ou ne pourra pas parler à la radio. Si ce système doit se continuer, on devrait nommer une commission ou un comité qui serait chargé de déterminer qui pourra ou ne pourra pas parler à la radio, mais on ne devrait pas laisser la chose à la discrétion d'un seul homme, quel qu'il soit. En somme, monsieur l'Orateur, je serais heureux d'entendre les opinions de quelques-uns de nos grands hommes d'affaires, comme j'ai été heureux d'écouter hier George McCullagh, bien que ses propos n'aient été flatteurs ni pour le premier ministre, ni pour moi-même ni pour aucun membre de cette Chambre. Je le répète, je serais heureux d'entendre ces hommes exprimer leurs opinions, car je pense que, du moins durant les vingt années que je me suis occupé de la chose publique, trop d'hommes d'affaires importants ont été portés à condamner arbitrairement et à considérer comme manquant d'intelligence ceux d'entre nous qui osent entrer dans la vie publique, et j'aimerais à connaître les raisons qui les font agir ainsi. Quand ces gens parlent à la radio, comme George McCullagh l'a fait hier, il nous est loisible de leur répondre si nous le désirons. Mais si on leur refuse l'exercice de ce privilège qu'on laisse à d'autres individus qui veulent confier à la T.S.F. des propos peut-être moins convenables et moins sincères, je ne crois pas que la Société Radio-Canada s'acquitte pleinement de son devoir. Après tout, si les émissions radiophoniques doivent être contrôlées de cette façon, nous pouvons nous demander si ce sera ensuite le tour de la presse à subir un pareil contrôle.

Pour montrer combien tout ceci est inepte, examinons le cas de George McCullagh. Il est en quelque sorte le propriétaire du *Toronto Globe and Mail*. Son bailleur de fonds est l'un des hommes les plus riches du Canada, sinon le plus riche; je veux parler de Bill Wright, presque unique propriétaire de la mine Wright-Hargreaves. McCullagh peut non seulement publier ses idées dans son propre journal quand il le désire, mais il peut aussi les publier dans tous les journaux du Canada. Il a eu recours hier à une méthode très coûteuse d'é luder l'ordre de la Société Radio-Canada, et il pourrait, s'il le désirait, faire la même chose sur une bien plus vaste échelle. Il me semble que toute cette décision dénote un manque de jugement qui ne fait aucun bien au pays; telle est du moins mon

[L'hon. M. Manion.]

opinion en ce moment, et je la maintiendrai tant que je n'en saurai pas davantage sur cette question.

Il nous faut écouter toutes sortes de gens à la radio. Hier soir, voulant oublier les soucis de l'heure, j'ai écouté pendant quelques instants Jack Benny et Charlie McCarthy. En fin de compte, j'ai dû profiter plus d'avoir écouté George McCullagh au commencement de l'après-midi que d'avoir entendu Charlie McCarthy le soir, bien que George m'ait fait moins rire. Il y a d'autres personnes qui se font entendre à la radio depuis quelques années et dont nous pourrions fort bien nous dispenser plus volontiers que de George McCullagh. Par exemple, il y a aux Etats-Unis un commentateur—je ne le nommerai pas, n'étant pas assez sûr de son nom, mais je crois m'en souvenir—qui est né en Angleterre et qui est allé s'établir aux Etats-Unis où il s'est fait naturaliser. Or cet homme se plaît surtout à dénigrer l'empire britannique et l'Angleterre, évoquant les oppressions tyranniques auxquelles il a échappé en allant s'établir aux Etats-Unis. Cela me vexe fort d'entendre un individu de cet acabit exprimer son opinion par la T.S.F. dans une émission relayée dans tout le pays. Et en écoutant, comme je l'ai fait au cours de la crise internationale du mois de septembre dernier, des émissions de Radio-Canada sous la même direction, la radiodiffusion des propos de commentateurs d'Allemagne qui n'exposaient que l'aspect allemand de toute l'affaire, je sentais mon sang bouillir dans mes veines. Je le répète, un homme comme George McCullagh nous offre plus de sécurité que des hommes comme ceux des deux groupes que j'ai mentionnés tantôt. Et si nous devons avoir quelque censure de ce genre, le très honorable représentant devrait pouvoir immédiatement à l'établissement d'une censure plus large que celle qu'un seul homme puisse assurer, quel qu'il soit ou qu'elle que soit son habileté.

J'exprime aussi l'avis, étant donné les autres choses que l'on dit au sujet de la Commission de la radio, qu'il faudrait constituer cette année un comité de la Chambre des communes chargé d'étudier non seulement le problème de la censure, mais aussi les autres questions concernant la société Radio-Canada.

J'aborde maintenant le problème du chômage. Je le traiterai plus longuement dans la suite, mais je me borne maintenant à commenter un alinéa du discours du trône qui a trait au chômage. Il y est dit que, sous le régime de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, la responsabilité quant au chômage et à la solution des problèmes qu'il pose est nécessairement partagée. La responsabilité juridique est peut-être partagée. Mais monsieur